

(98/C 187/16)

QUESTION ÉCRITE E-3467/97**posée par José García-Margallo y Marfil (PPE) à la Commission***(31 octobre 1997)*

Objet: Agenda 2000: la République tchèque et le Fonds de cohésion

L'Agenda 2000 présenté par la Commission le 15 juillet 1997 (COM(97) 2000 final) propose de conserver le Fonds de cohésion dans sa forme actuelle; la Commission réaffirme à cet égard que ce Fonds continuera à constituer l'instrument par excellence pour aider les pays moins prospères à poursuivre leur processus de relance économique et de convergence. Cependant, dans le même temps, elle souligne que le Fonds de cohésion représentera un instrument très utile pour les futurs États membres, dont les besoins en investissements sont particulièrement importants à cet égard, et elle prévoit une révision intermédiaire du système de subventions (à mi-parcours, c'est-à-dire en l'an 2003), sur la base du critère du PNB par habitant inférieur à 90 % de la moyenne communautaire.

Même si l'on peut penser qu'en vertu de cette formulation, les États membres dont les infrastructures sont nettement insuffisantes et les régions périphériques continueront à recevoir, dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui, ces aides capitales pour se rapprocher des niveaux de développement des États membres qui occupent une position plus centrale, d'autres interprétations ne sont pas exclues.

Quelle part du Fonds de cohésion reviendrait à la République tchèque si, en l'an 2003, ce pays faisait partie de l'Union européenne, compte tenu des perspectives macro-économiques de ce pays à ce jour, et des membres de l'Union européenne?

(98/C 187/17)

QUESTION ÉCRITE E-3468/97**posée par José García-Margallo y Marfil (PPE) à la Commission***(31 octobre 1997)*

Objet: Agenda 2000: pays du Fonds de cohésion en l'an 2003

L'Agenda 2000 présenté par la Commission le 15 juillet 1997 (COM(97) 2000 final) propose de conserver le Fonds de cohésion dans sa forme actuelle; la Commission réaffirme à cet égard que ce Fonds continuera à constituer l'instrument par excellence pour aider les pays moins prospères à poursuivre leur processus de relance économique et de convergence. Cependant, dans le même temps, elle souligne que le Fonds de cohésion représentera un instrument très utile pour les futurs États membres, dont les besoins en investissements sont particulièrement importants à cet égard, et elle prévoit une révision intermédiaire du système de subventions (à mi-parcours, c'est-à-dire en l'an 2003), sur la base du critère du PNB par habitant inférieur à 90 % de la moyenne communautaire.

Même si l'on peut penser qu'en vertu de cette formulation, les États membres dont les infrastructures sont nettement insuffisantes et les régions périphériques continueront à recevoir, dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui, ces aides capitales pour se rapprocher des niveaux de développement des États membres qui occupent une position plus centrale, d'autres interprétations ne sont pas exclues.

Quels pays bénéficieraient en l'an 2003 des crédits du Fonds de cohésion, compte tenu des perspectives macro-économiques à ce jour?

(98/C 187/18)

QUESTION ÉCRITE E-3469/97**posée par José García-Margallo y Marfil (PPE) à la Commission***(31 octobre 1997)*

Objet: Agenda 2000: la Hongrie et le Fonds de cohésion

L'Agenda 2000 présenté par la Commission le 15 juillet 1997 (COM(97) 2000 final) propose de conserver le Fonds de cohésion dans sa forme actuelle; la Commission réaffirme à cet égard que ce Fonds continuera à constituer l'instrument par excellence pour aider les pays moins prospères à poursuivre leur processus de relance économique et de convergence. Cependant, dans le même temps, elle souligne que le Fonds de cohésion représentera un instrument très utile pour les futurs États membres, dont les besoins en investissements sont particulièrement importants à cet égard, et elle prévoit une révision intermédiaire du système de subventions (à mi-parcours, c'est-à-dire en l'an 2003), sur la base du critère du PNB par habitant inférieur à 90 % de la moyenne communautaire.